

Acte de mariage de LECOINTRE Adrien et de DELAUNE Anne  
[488]x[489].

L'an mil sept quarante-neuf et le dixième may, après avoir gardé toutes les formalités prescrites à l'égard du sacrement du mariage, les publications des bans ayant été faites dans l'église de cette paroisse aussi bien que les fiançailles le huit du courant, je, soussigné curé de la présente paroisse, ay conjoint en mariage et donné la bénédiction nuptiale à Adrien LECOINTRE, toillier, âgé de vingt-neuf ans, fils légitime et naturel d'Adrien LECOINTRE et de Catherine LEMELLE d'une part,

Et d'Anne DELAUNE, âgée de trente ans, fille légitime et naturelle de feu Charles DELAUNE et de Marie MARCHAMPS d'autre, les deux parties de cette paroisse en présence et du consentement de leurs parents, à ce présents Adrien LECOINTRE, père du nouveau marié, Michel LECOINTRE, frère du nouveau marié, Charles DELAUNE, frère de la nouvelle mariée, monseigneur BENARD prêtre vicaire qui se soussigne, le nouveau marié sait aussi signer, la nouvelle mariée a dit ne savoir en foi de quoi je me suis signé.

Signatures : Adrien LECOINTRE, Adrien LECOINTRE, Michel LECOINTRE, Charles DELAUNE, BENARD prêtre vicaire